



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

55 N° 5 1928

Saint Alphonse et les variations de son système moral (2)

Jean-Baptiste RAUS

p. 334 - 352

<https://www.nrt.be/fr/articles/saint-alphonse-et-les-variations-de-son-systeme-moral-2-3296>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Saint Alphonse et les variations de son système moral

(Suite.)

§ 5. — *Saint Alphonse n'a jamais passé du camp des probabilistes dans celui des antiprobabilistes.*

Revoyant en 1761 la cinquième édition de son livre : *Istruzione e Pratica* (chez Remondini, à Venise), Alphonse y inséra un passage important, qui devait être un des points de départ de l'équiprobabilisme professé par l'auteur. Ce passage le voici, traduit de l'italien (cap. I, p. 3, n. 30, 32) : « Nous disons de même [qu'il n'est pas permis] de suivre l'opinion notablement moins probable, parce que, quand l'opinion plus sûre l'emporte de beaucoup en gravité..., elle devient moralement certaine ou quasi-certaine, et elle fait

que l'opinion contraire pour la liberté reste ou improbable ou douteusement probable ; c'est pourquoi on ne peut pas la suivre... Nous disons troisièmement, qu'il est encore permis de se servir de l'opinion gravement probable en faveur de la liberté, chaque fois qu'en fait elle n'est pas moins probable, mais qu'elle est ou plus probable ou du moins aussi probable (dans l'original : egualmente probabile) que l'opinion contraire, favorable à la loi. Et ici il faut bien remarquer que, quand les opinions opposées sont toutes les deux gravement probables et bien fondées, elles seront toujours aussi ou également probables ou presque également probables : ce qui revient au même, puisque les antiprobabilistes aussi admettent que, si la prépondérance d'une opinion sur l'autre est peu considérable, de manière que l'excédent soit très faible et incertain, alors les deux opinions devront être considérées comme également probables, selon l'axiome connu : *parum pro nihilo reputatur*. Ce serait autre chose, si la prépondérance d'une opinion sur l'autre était notable, parce qu'alors l'opinion contraire reste ou improbable ou faiblement, douteusement seulement probable (o improbabile o pure tenuamente, o sia dubbiamente probabile) ».

Ces principes, Alphonse les développa aussitôt dans une *dissertation spéciale* (c'est la quatrième, dont nous avons parlé plus haut) ; écrite en italien, elle fut imprimée en 1762 (*Breve dissertazione dell' uso moderato dell' opinione probabile*), puis, l'année suivante, traduite en latin par l'auteur lui-même et envoyée à Remondini, pour la faire insérer dans la cinquième édition de la Théologie morale. Hélas ! Remondini avait été trop pressé et faisait paraître la nouvelle édition avec l'ancienne *dissertation* de 1757 (celle dont il est question dans la lettre à D. Roberto). Alphonse adressa ses réclamations à l'éditeur mal avisé, et lui écrivit, le 1^{er} mars 1764 (Corrisp. spec. p. 200 ss.) : « J'apprends maintenant que vous avez réimprimé la Morale, mais la Morale ancienne...,

vraisemblablement mes additions ne vous seront parvenues que quand la plus grande partie du travail d'impression était déjà faite. Mais les meilleures et les plus importantes sont celles qui regardent le premier volume, et spécialement celles qui ont trait au premier livre... Ce qui est fait, est fait ! Du reste je n'ai pu m'empêcher d'en concevoir du chagrin, car entre l'édition précédente et celle que j'espérais voir, il y a la distance de la terre au ciel. En effet, grâce aux nouvelles additions, la Morale et en particulier le premier livre qui en est le fondement, avaient singulièrement gagné en clarté. En outre bien des questions importantes avaient été ajoutées, beaucoup d'autres corrigées... Pour les mettre toutes dans l'ordre et l'arrangement voulus, j'ai travaillé l'été dernier, deux mois durant, 7 et 8 heures par jour, avec 3 compagnons comme collaborateurs... Que je vous dise une chose ! Il serait au moins bon de faire changer le traité de la « Conscience » (c'est le premier), et de le remplacer par celui que j'ai composé tout dernièrement ; car l'ancien traité (je le reconnais moi-même) n'était pas bien arrangé. Vous pourriez donc dans la présente édition introduire au moins ce nouveau traité et supprimer l'ancien ». Mais Remondini faisait la sourde oreille et agissait un peu à sa guise, au grand déplaisir d'Alphonse. Ainsi sans souffler mot à personne, il avait de sa propre autorité *supprimé*, en tête de la Morale, le nom du Père Busenbaum, S. I. Le Saint s'en plaignit dans la lettre déjà citée du 1^{er} mars 1764 (l. c. p. 202) : « Quel mal y avait-il à nommer Busenbaum ?... Vous pourriez en tout cas ajouter au frontispice les lignes suivantes : Adest autem in corpore operis textus alterius antiqui professoris scientiae moralis, cui ab initio Auctori suas adnotationes adnectere placuit ». A la fin, Remondini sentit qu'il devait faire quelque chose. Profitant de l'impression d'un autre ouvrage d'Alphonse, qui était en cours, il crut faire merveille en insérant dans le « *Confessore diretto per le confessioni della*

gente di campagna » (1764) cette nouvelle dissertation équi-probabiliste de l'auteur. Hélas ! Remondini décidément n'avait pas la main heureuse ; sa publication inopportune mit saint Alphonse dans l'embarras (lettre à Remondini du 8 juin 1764 — Corrisp. spec. p. 214) et déclancha brusquement la violente offensive de Patuzzi, dont nous avons déjà fait mention ailleurs. C'est aux frais du même Remondini que Patuzzi fit paraître son livre d'attaque : « *La causa del probabilismo richiamata all'esame da Msre. D. Alfonso de Liguori, e convinta novellamente di falsità*, 1764, a spese Remondini ». C'est donc contre la dissertation équi-probabiliste d'Alphonse que le puissant polémiste dirigea ses coups ; il nous en avertit lui-même, d'abord dans le titre de l'ouvrage, où, après les mots cités plus haut, il ajoute ceux-ci : « *Ovvero risposta alla breve dissertazione dell'uso moderato dell'opinione probabile* » etc. ; ensuite dans l'écrit, dès le commencement (*La causa del probabilismo* etc. ed. 1764, p. 3). Alphonse avait dit à la fin de sa dissertation (ed. Monza, p. 429) : « Je m'abstiens de répondre à d'autres objections que les adversaires mettent en avant contre le probabilisme ; parce qu'elles se dirigent, à proprement parler, contre l'usage qu'on ferait d'opinions notablement moins probables, favorables à la liberté ; et non pas d'opinions également probables. Or, c'est à ces dernières seulement que nous reconnaissons le droit (la licéité), comme dès le commencement nous l'avons déclaré ».

Sur ces paroles, *Patuzzi* partit en guerre ; il y était poussé par un de ses amis, qu'il ne nomme pas (voyez p. 2 de l'*Avviso dell'Editore*) : Pour lui, Alphonse est : « *il nuovo difensore della Causa probabilistica* », et, dès le début du livre, il lui adresse cette émouvante apostrophe : « je n'aurais jamais cru, Monseigneur, qu'après tant d'écrits lumineux et irréfutables, qui, surtout dans les derniers temps, ont paru contre le probabilisme, quand le monde intellectuel et sage

était unanime à considérer ce système comme le plus faux, comme le plus dangereux, comme le plus digne d'exécration et d'horreur ; après qu'il eut reçu tant de blessures mortelles des Souverains Pontifes, de cent et de mille prélats de l'Église catholique et de beaucoup d'autres personnages éminents par leur piété et leur science, tellement qu'à peine maintenant il peut encore faire entendre les derniers pénibles râles de son existence mourante ; non, je n'aurais jamais cru, dis-je, que vous, vous songeriez à venir à son secours, et que vous tenteriez, si c'était possible, de lui rendre cette vie qu'il a déjà perdue ». On le voit, le Père Patuzzi parlait fort ; depuis que lui et son célèbre collègue, le Père Concina, avaient victorieusement mené la campagne contre le probabilisme, on prenait volontiers de ce côté des allures de dictateur ; d'ailleurs, Patuzzi n'y voyait pas mal, car il était homme de vertu et ses confrères se massaient fidèlement derrière lui. Laissons la parole à saint Alphonse lui-même, qui s'aperçut bien vite de quel côté soufflait maintenant le vent. Le 8 juin de la même année déjà il écrivit à Remondini (*Corrisp. spec.* p. 213) : « Le Père Patuzzi le prend de haut, dès le titre même de son livre, puisqu'il commence à parler de fausseté avant même d'entrer en matière ». Le 13 juillet suivant, il lui racontait ce fait significatif (*l. c.* p. 215) : « Ce matin, j'ai appris une nouvelle concernant l'abbé d'Aquila, du Mont-Vierge (Verginiano)... ; il avait inséré... dans le troisième volume de son Dictionnaire théologique, en cours d'impression, un grand éloge de ma dissertation et de mon système (moral), mais il s'est trouvé un réviseur..., qui a très injustement exigé que la page élogieuse fût absolument supprimée. Pourquoi ? parce qu'elle n'était pas conforme à l'opinion des Dominicains. Donc... ils agissent par passion et non par raison, puisqu'ils ne permettent pas de dire ce que l'on pense. Assez là-dessus ! mais Dieu défend la vérité. Je vous dis : je ne défends pas les Jésuites, parce que par hasard j'aurais eu

chez eux quelque parent, ou parce que j'aurais été autrefois leur élève ; non, je défends la vérité, telle qu'elle me paraît être devant Dieu ». Si Alphonse avait voulu passer dans le camp des antiprobabilistes, comme Patuzzi, à la fin de son livre (p. 234), le lui suggérerait, toute cette tempête se serait calmée ; mais, par devoir et par amour de la vérité, il préféra affronter la lutte et tenir tête à ses nombreux et puissants adversaires. Il n'en eut *jamais de remords*, d'après son propre témoignage consigné dans l'Apologie qu'il fit de sa Théologie morale (Apol. e confut. ed. Monza, I, p. 71) : « Je me trouve depuis plusieurs mois, écrit-il, jeté sur un lit de douleurs, et en proie à une maladie qui vraisemblablement me conduira à la mort, et à bref délai. On dit communément qu'on parle autrement durant la vie qu'à l'heure de la mort ; car à l'approche de la mort se font sentir ces remords, qu'on ne sent pas ou plutôt qu'on ne veut pas sentir durant la vie. Eh bien ! je n'éprouve aucun, pas le moindre remords, quant au système de l'opinion probable que j'ai soutenu ; bien plutôt, j'aurais grand remords, si j'avais adopté l'opinion contraire en tant qu'elle doit être enseignée à d'autres, me ralliant ainsi au système rigide de certains auteurs modernes. J'ai dit : en tant qu'elle doit être enseignée à d'autres, me conformant au conseil de saint Jean Chrysostome : *Circa vitam tuam esto austerus, circa alienam benignus* ». Alphonse écrivait ces paroles en 1769 ; cinq ans plus tard, en 1774, publiant la célèbre « *Dichiarazione del sistema* », il les confirmait, ajoutant que sa doctrine n'était pas la sienne, mais celle de *saint Thomas*. « En somme, conclut-il (Apol. e confut. ed. Monza, II, n. 21, p. 95), plus il y a de nouveaux adversaires qui surgissent contre ma doctrine, ou plutôt, non, ce n'est pas ma doctrine, c'est celle de saint Thomas, comme je l'ai démontré plus haut, plus ces adversaires cherchent à l'obscurcir par des observations contraires, plus aussi ils la rendent lumineuse ; et plus ils s'efforcent de la mettre

en doute, plus aussi ils la rendent certaine ». C'est donc par conviction, par conscience, par respect pour la vérité et la doctrine de saint Thomas, qu'Alphonse continua sa lutte contre les antiprobabilistes, et comme on cherchait de toutes manières à empêcher l'impression et la diffusion de ses livres, de sa défense et de son apologie, il résolut hardiment de transporter le théâtre de la guerre à Rome même, *sous les yeux du Souverain Pontife*.

Le 7 février 1765 il annonçait à Remondini qu'il s'était décidé à envoyer sa dissertation incriminée ainsi que son Apologie au Pape Clément XIII. « Sur l'avis d'hommes fort judicieux, écrit-il (Corrisp. spec. p. 237), j'ai cru que je ferais bien de dédier mon Apologie au Pape ; car mes adversaires ne savent plus que faire pour la décrier et l'anéantir ; mais Dieu sait bien défendre la vérité. Je vous envoie donc cette courte Dédicace au Pape, dont j'ai pesé mûrement tous les termes. Je l'ai faite et refaite 3 ou 4 fois, pour que ces Messieurs les contradicteurs ne puissent en faire un objet de dérision (non sia posta in berlina da' Signori miei oppositori) ». Le succès couronna pleinement les efforts du Saint ; la *Dédicace* est fort habile, ferme et modérée en même temps, pleine de déférence pour toute autorité légitime, qui jugerait autrement la question en litige. Le 20 juillet de la même année, Alphonse envoya deux exemplaires de sa *Dissertation* et de son *Apologie* à Rome en les accompagnant d'une lettre au Cardinal Secrétaire d'État Torreggiani (non encore publiée). « Il y a trois ans, dit-il, j'ai publié une modeste dissertation circa l'uso moderato dell'Opinione Probabile. Cette dissertation a été vivement attaquée par un certain auteur, qui a pris le nom de Adelfo Dositeo (Patuzzi) ; c'est pourquoi je me suis vu dans l'obligation de conscience de la défendre, pour autant que mes faibles forces le comportaient. Afin de trouver de l'indulgence bénévole en même temps qu'une attention plus soutenue par rapport à la lecture de mon Apo-

logie et de son Supplément, composés dans ce but, je me suis enhardi à la dédier à Sa Sainteté le Souverain Pontife glorieusement régnant. C'est pourquoi je supplie Votre Éminence de vouloir offrir en mon nom à Sa Sainteté cet exemplaire accompagné de ma supplique, afin qu'Elle daigne l'agréer avec une indulgente bienveillance. A cette même occasion, je me permets d'offrir à Votre Éminence un semblable exemplaire, La priant aussi de ne pas me refuser sa faveur indulgente ; pendant qu'avec la plus profonde vénération », etc.

La réponse de Rome ne se fit pas attendre. Au nom de Clément XIII, le Cardinal Secrétaire d'État Torreggiani écrivit à Alphonse, en date du 2 août, une lettre très bienveillante (non encore publiée jusqu'ici) ; il y disait : « Je me suis fait un plaisir de présenter à Sa Sainteté, en votre nom, les livres, que votre piété filiale toute spéciale vous a inspiré non seulement de Lui offrir, mais encore de Lui dédier. Et maintenant je me fais à nouveau le plaisir de vous informer, que Sa Sainteté a daigné accueillir vos écrits avec la plus grande bienveillance et joie, et qu'Elle m'a chargé de vous le faire savoir et de l'attester en son Auguste nom personnel. Pour l'exemplaire ensuite que vous avez bien voulu aussi me faire parvenir, je vous rends grâce avec toute l'effusion qui correspond à votre propre amabilité et à ma reconnaissance personnelle. En témoignage de ma sincère estime », etc. Les affaires marchèrent donc bien pour Alphonse à Rome. Quant au Père Patuzzi, il eut à cette occasion maille à partir avec la Congrégation de l'Index. Hâtons-nous d'ajouter qu'il fut absous, comme les éditeurs de la grande « *Ethica Christiana sive Theologia Moralis* » de Patuzzi (I, p. xx, ed. Remondini, Venise, 1770) nous l'apprennent ; mais son humeur belliqueuse dut en souffrir. Les amis du terrible polémiste, il est vrai, ne disent mot dans leur récit de la démarche d'Alphonse auprès de Clément XIII ; ils le consi-

dèrent comme un simple dénonciateur, ce qui aurait été on ne peut plus contraire au caractère franc et souverainement loyal du Saint. Citons toutefois leur témoignage, pour mettre sous les yeux du lecteur la manière de voir des anti-probabilistes. D'après eux, Alphonse ne sut que répondre aux derniers ouvrages de Patuzzi : « Osservazioni teologiche sopra l'Apologia etc. », et alors dénonça l'auteur. « Quum vero, disent-ils, nihil Ligorius, contra ac probabilistis mos sit, jam ultra haberet, quod validissimis hisce Patuzzii scriptis opponeret, velletque tamen omnino aliquam, quam suis scriptiunculis haud potuerat, adversario suo conflare invidiam, Patuzzii omnia adversus se scripta, ad Sacram Indicis Congregationem deferri procuravit, ut ab eadem eeu Episcopali dignitati, sibi que admodum injuriosa damnarentur ». C'est ainsi que s'exprime le biographe de Patuzzi, P. Sidenius Veronensis, en 1770, dans la préface et l'Elogium au commencement de l'*Ethica Christiana* (p. xx). Mais était-il besoin de dénoncer Patuzzi, une fois qu'Alphonse s'était adressé *directement au Pape Clément XIII* par l'intermédiaire du Cardinal Secrétaire d'État? Si nous lisons les lettres de saint Alphonse à cette époque, nous recevons l'impression très précise du moment psychologique qui nous occupe. Le 26 juin 1765, Alphonse informait Remondini (*Corrisp. spec.* p. 252), qu'il avait encore reçu à temps le *nouveau livre de Patuzzi* : « Osservazioni teologiche etc. », et qu'aussitôt il répondait brièvement aux principales objections qui y étaient contenues. « Grâce à Dieu, j'ai reçu à temps, dit-il, l'opuscule du Père Patuzzi, sa dernière Réponse. Je dis à temps; car je terminais précisément l'Appendice (du livre qu'il voulait envoyer au Pape), et j'ai eu juste l'occasion d'y joindre un nouveau paragraphe pour répondre brièvement aux principales objections que m'oppose le Père Patuzzi ». Le 1^{er} juillet (l. c. p. 254), il dit de nouveau qu'il a ajouté un paragraphe pour répondre à des objections,

faites par le Père Patuzzi dans son livre : « Osservazioni teologiche, etc ». Il écrit la même chose le 21 juillet à l'Oratorien D. Niccolo Savio, à Palerme, en donnant des détails sur sa réfutation des nouvelles objections de Patuzzi, pourquoi il avait d'abord dit dans son Apologie qu'il ne répondrait plus à des objections déjà réfutées, pourquoi il répondait tout de même à certaines objections contenues dans le dernier écrit de Patuzzi, etc. (l. c. p. 257). Le 6 novembre suivant, il informe Remondini (l. c. p. 267) : « Je vous envoie ci-joint la nouvelle Dissertation touchant l'usage de l'opinion probable... J'y ai aussi inséré (mais en abrégé) toutes les objections du Père Patuzzi, du moins les plus importantes, et j'y ai joint mes réponses... (Elle) renferme des choses neuves, surtout en ce qui concerne les nouvelles objections du Père Patuzzi ; et ces objections sont réfutées de telle sorte que les amis mêmes du Père Patuzzi ont avoué (je l'ai su) qu'il a eu cette fois le dessous dans les opuscules qu'il a publiés contre moi. Je ne dis pas cela pour me glorifier, mais pour glorifier Dieu, qui m'a donné lumière pour répondre à tous les sophismes du Père Patuzzi. Grâce à Dieu, cette matière est aujourd'hui, comme disent de nombreux lecteurs, bien éclaircie, et plus d'un savant a changé de sentiment après avoir lu mon travail ». Nous pourrions multiplier les citations, en particulier rapporter la lettre latine envoyée en Allemagne au célèbre moraliste bavarois Eusèbe Amort, cette même année 1765 (l. c. p. 246), où Alphonse lui demande de ne pas le laisser seul dans sa lutte contre Patuzzi : « At quam maxime optarem ut ipse, Revme Pater, denuo scriberes in tuitionem eorum, quae tam bene scripsisti ; et ne ad nostram sententiam tuendam contra Patutium me solum derelinqueres, quando quidem nunc temporis plurimi in Patutii et Concinae abeunt sensum, qui revera aedificat ad gehennam, cum conscientiiis intelorabile imponat onus », etc. Comment avec tout cela croire qu'Alphonse voulait en finir avec son adversaire par

une « dénonciation », sans avoir rien eu à opposer « validissimis Patuzzii scriptis » ! Nous en tirons la conclusion qu'Alphonse ne quitta pas le camp où il luttait chevaleresquement et consciencieusement, pour passer dans le camp des antiprobabilistes ; il resta sur la brèche jusqu'au bout, et Dieu fit triompher sa juste cause.

Quiconque se donne la peine de jeter un coup d'œil sur cette *Apologie* présentée par Alphonse au Pape, se convaincra sans peine qu'il lutte contre les antiprobabilistes. Ainsi, à la page 15 (ed. Monza, n. 5), faisant allusion à un texte d'Écriture Sainte, il écrira : « Nous savons bien que les antiprobabilistes se rient de quiconque veut appliquer ce texte de l'Évangile à l'usage licite des opinions probables, en disant avec saint Augustin que c'est la sainte charité, et non pas l'opinion probable, qui rend suave le joug de la loi de Jésus-Christ. Nous savons cela, nous l'admettons ; mais nous disons que même en se servant de l'opinion probable, pour l'homme la loi divine ne cesse d'être un joug pesant, et tellement pesant que sans une grâce spéciale de Dieu, il ne peut entièrement l'observer ; elle n'est cependant pas telle que veulent la rendre les antiprobabilistes, presque intolérable et moralement impossible, obligeant tous sous précepte grave à observer toutes les lois douteuses ». Et vers la fin de son *Apologie*, saint Alphonse se prononce vigoureusement (l. c. n. 24, p. 285) : « Je proteste devant Dieu, dit-il, qu'en ces derniers temps, où ma doctrine a été si vivement attaquée (et cependant autrefois durant l'espace de 80 ou de 90 ans elle a été sans aucun doute la doctrine commune des théologiens), j'ai essayé bien des fois d'examiner à nouveau la question avec toute la diligence possible, déposant tout parti pris, lisant et relisant tous les auteurs anciens et modernes que j'ai pu trouver et qui défendent l'opinion rigide. Par ailleurs, j'étais prêt à renoncer à ma doctrine, au cas où je ne la trouverais pas assez certaine, comme du reste

je n'avais pas hésité à rétracter beaucoup d'autres opinions auxquelles j'avais adhéré pendant un certain temps, opinions sûrement de moindre importance que celle-ci. Mais plus j'examinais les raisons, plus elles me paraissaient convaincantes et certaines ».

Cet espace de 80 ou 90 ans, dont parle le Saint et durant lequel sa doctrine était doctrine commune des théologiens, désigne évidemment et sans ombre de doute le temps où dominait le probabilisme modéré. Pour les lecteurs qui voudraient encore y trouver quelque difficulté à cause des conséquences qui en découlent, nous amenons le témoignage d'Alphonse lui-même dans sa Réponse à Patuzzi, en 1765 : « *Difesa della Dissertazione dell'Autore sull'uso moderato dell'opinione probabile* (ed. Monza, Apologie e conf. 1, p. 151, 277, 280) ». « Je n'ai pas prétendu, dit-il à son adversaire, et je ne prétends pas faire des systèmes nouveaux ; et je sais parfaitement qu'aucun probabiliste de doctrine solide ne déclare licite l'usage d'une opinion faiblement ou douteusement probable. Mais parce que les nombreux probabilistes (i molti probabilisti) disent indistinctement qu'il est permis de suivre la moins probable, dès qu'il y a fondement de raison ou d'autorité, c'est pourquoi j'ai voulu distinguer, en disant qu'on ne peut pas suivre l'opinion moins sûre quand la prépondérance pour la plus sûre est considérable (molta) et est certaine (ed è certa)... On ne peut nier que notre manière de voir (la nostra sentenza) a été au moins pendant 80 ou 90 ans commune parmi les auteurs de la théologie morale. Elle a été défendue par beaucoup d'Évêques et de Cardinaux, par exemple le Cardinal Sfondrati, De Lugo, Toledo ; par Mgr. Tapia, Alvarez, Ledesma, Angles, etc... ; par Suarez, Vasquez, Lessius, Azor, Laymann, etc... ; par Roncaglia, Holzmann, Elbel, etc... Et ces auteurs (dont l'énumération prend plusieurs pages), reprend avec vivacité Alphonse, n'étaient pas simplement des moutons (pecore),

comme vous, Patuzzi, appelez les anciens probabilistes ; mais c'étaient des hommes tellement estimés de leurs contemporains à cause de leur science, que tous les évêques, les confesseurs et les prédicateurs se dirigeaient d'après leur enseignement. Et il n'est pas vrai qu'ils suivaient comme des moutons, l'un après l'autre, à l'aveugle : on voit d'après leurs écrits qu'en cent et mille autres occasions ils n'étaient pas d'accord entre eux et se contredisaient ; mais pour la question s'il est licite de faire usage de l'opinion probable, ils étaient d'accord dans le sens affirmatif. On ne peut croire que pendant tant d'années où cette doctrine était commune, Dieu abandonnât son Église, en permettant que pasteurs et fidèles suivent communément une doctrine fausse et détestable, comme la désigne mon contradicteur ». Nous pourrions continuer à citer bien d'autres passages, où Alphonse répète les mêmes affirmations et se sert d'arguments analogues. Nous préférons nous arrêter là pour ne pas fatiguer le lecteur, et répondre plutôt à *deux objections* qui se présentent d'elles-mêmes à son esprit : 1^o S'il en est ainsi, pourquoi Alphonse a-t-il adopté la formule de l'équiprobabilisme, au lieu de s'en tenir à la formule des anciens probabilistes, des probabilistes modérés ? — 2^o Comment a-t-il pu dire et répéter qu'il n'était pas probabiliste, qu'il ne suivait pas le système des Jésuites ?

Pour répondre à la *première objection*, nous dirons qu'Alphonse avait surtout trois raisons d'adopter la formule de l'équiprobabilisme. D'abord elle semble satisfaire davantage le sens naturel d'équité par une sorte d'équilibre (*equilibrio*) établi en principe à l'égard des droits et des exigences légitimes soit de la loi, soit de la liberté ; c'est ce que reconnaissent volontiers de nos jours des juges peu suspects de partialité, comme par exemple les professeurs Antoine Koch et Otto Schilling, de l'Université de Tubingue, et d'autres encore. Ensuite Alphonse voulait épargner aux

autres l'expérience pénible qu'il avait dû subir lui-même, en se voyant obligé par devoir de conscience à rétracter des propositions trop bénignes, auxquelles n'était pas étranger le probabilisme de son temps. Enfin les anciens probabilistes, les modérés, n'avaient pas assez clairement et vigoureusement précisé l'énoncé de leur doctrine ; il y restait certaines obscurités, et cette imperfection, cette lacune, si on veut, rendit possible le triomphe passager et incomplet d'ailleurs du probabilisme absolu (*probabilismus latus*). « Il est certain, dit saint Alphonse dans sa « *Difesa* » contre Patuzzi, en 1765 (ed. Monza, Apol. I, p. 282), que tout d'abord ces sortes de questions n'étaient pas si bien discutées qu'elles le sont à présent ; c'est pourquoi autrefois on en parlait d'une manière plus confuse, confondant le jugement direct avec le jugement réflexe », etc. Écoutons aussi le *Cardinal d'Annibale* (Summula, 5 ed. p. 12, nota 106) : après avoir référé les paroles d'Alphonse contre Patuzzi : « Parce que beaucoup de probabilistes disent sans aucune distinction qu'on peut suivre la moins probable, quand il y a quelque appui de raison ou d'autorité, j'ai voulu distinguer, en disant qu'on ne peut pas suivre l'opinion moins sûre, quand la prépondérance en faveur de l'opinion plus sûre est considérable et certaine », le célèbre moraliste ajoute tout aussitôt : « *Moderatum autem probabilismum eiusque sectatores numquam impugnavit (Alphonsus)* ». Évidemment, car sans cela il se serait privé d'un de ses arguments les plus forts (nous l'avons montré plus haut), qui certainement à Rome produisit une impression profonde, et auquel Patuzzi cherchait en vain une réponse, en prétendant que, de ces anciens probabilistes modérés, l'un avait copié l'autre, sans propre conviction et sans intelligence (erano già pecore : ils étaient des moutons). Nous trouvons ensuite que la 14^e édition des *Institutiones morales Alphonsianae* de Mare, ayant pour auteur le Père Gaudé (Romae, Cuggiani 1911), était en tout point d'accord avec cette asser-

tion du Cardinal d'Annibale ; elle contenait les paroles suivantes (vol. I, n. 86, p. 52) : « Alii docentes licere sequi opinionem solide probabilem quae favet libertati, intelligunt solide probabilem relative, ideoque relicta solummodo probabili, vel paulo probabiliori, quae stat pro lege. Hi concordant in substantialibus cum aequiprobabilistis, et possunt appellari probabilistae moderati. Tales sunt Suarez, Vasquez, De Lugo, Lessius », etc. D'autres encore font des déclarations analogues ; qu'il nous suffise d'avoir cité les deux précédentes. Nous voudrions cependant relever ce fait : Alphonse, ayant renié vers les années 1760 le probabilisme absolu ou large (*latus*), qu'on considérait dans la seconde moitié du dix-septième siècle comme le représentant le plus qualifié du probabilisme pur et simple, tellement que ses adhérents s'appelaient « probabilistes » tout court, il était *naturel* et il était *juste* qu'il déclarât : je ne suis pas probabiliste, vous pouvez le faire savoir à tout le monde, etc. Tout cela répondait à la vérité, d'autant plus qu'il avait préféré adopter une formule différente de celle du probabilisme pur et simple. Par ailleurs, quand il raisonnait ainsi : « Je ne suis ni probabiliste, ni équiprobabiliste » (*Dichiar. del sistema*, Apol. ed. Monza, II, n. 3, p. 9), ou encore : « Je suis ainsi vrai probabilioriste, mais non tutoriste » (lettre à Blasucci, 1768 ; *Corrisp. spec.* p. 344), etc., il est bien évident que dans les mêmes circonstances les probabilistes modérés (qui autrefois communément admettaient le principe de possession) pouvaient faire des déclarations analogues, sans nuire au système.

Si nous passons maintenant à la *seconde objection*, nous dirons que pour bien comprendre la portée des déclarations de saint Alphonse par rapport aux Jésuites, il faut tenir compte de plusieurs circonstances. En ces temps agités, les Jésuites étaient mal vus et étaient très combattus ; même aujourd'hui il est difficile de se faire une idée exacte de la

véhémence de cette hostilité qu'on avait vouée soit à la Compagnie comme telle, soit à ses membres en particulier. Le lecteur qui voudrait s'instruire sous ce rapport n'a qu'à lire l'ouvrage du R. P. Rosa, directeur de la « Civiltà », qui a pour titre : « *I Gesuiti dalle origini ai nostri tempi* » (pages 359 ss.). Pour nous, nous nous bornons à faire remarquer les *faits suivants* : Alphonse était accusé de partialité en faveur des Jésuites ; si on ne pouvait pas dire qu'il était Jésuite lui-même, au moins répandait-on le bruit qu'il s'était fait inscrire dans la Compagnie comme « tertiaire », etc. Il crut que la prudence exigeait de lui des déclarations positives et il les fit avec fermeté et charité. Laissons la parole au Saint. Dans sa « *Risposta ad una lettera d'un religioso circa l'uso della opinione egualmente probabile* », en 1764, il écrivit (ed. Monza, Apol. I, p. 111 ss.) : « En outre, mon révérend Père, vous me dites que j'enseigne cette doctrine (de l'opinion également probable) à cause de mon attachement passionné aux Pères Jésuites. C'est encore beau de votre part, que vous ne m'ayez appelé aussi *tertiaire* des Jésuites, d'après le mot qui court maintenant (secondo la frase che corre). En vérité, je vénère beaucoup les Pères Jésuites, mais je dois dire que je n'ai jamais eu l'avantage de visiter leurs écoles ni de fréquenter leurs collègues. Je dirai même que, dans mon jeune âge, j'étais plutôt prévenu contre eux, loin d'être imbu de leurs doctrines et spécialement de leur probabilisme. Que Votre Révérence sache qu'au moment où je faisais mes études ecclésiastiques, j'eus d'abord des maîtres qui tous suivaient le système rigide, et le premier livre de morale qu'on me mit entre les mains fut celui de Genet, le chef des probabilioristes... Mais ensuite... j'ai changé de sentiment. Ne serait-ce pas une vraie folie de ma part, si, après avoir quitté le monde pour me sauver, je voulais, contre les réclamations de ma conscience, défendre une pareille opinion, et à quelle fin ? Pour plaire aux Jésuites ? »

Allons donc, mon cher Père, vous m'appelez un homme docte et pieux, pour me servir de vos expressions, et puis vous voulez croire cela! ou du moins le soupçonner!... Je révère les Jésuites et tous les religieux; mais quant à la morale, je m'en tiens au système que me dicte la conscience; et où les raisons sont convaincantes pour moi, l'autorité des moralistes me fait peu d'impression ». Le Saint ne se contente pas de ces premières déclarations viriles, qui certes ne sont pas de nature à déplaire aux savants « intransigeants »; il ajoute avec une fine ironie (p. 115) : « Si je voulais me dédire en renonçant à mon système, mon « humilité » certes s'en trouverait mieux à l'aise, car facilement alors je me procurerais le renom d'un saint auprès de tous ces messieurs les probabilitistes, et même je pourrais espérer de prendre ma place parmi les « savants à la mode » (i litterati alla moda) ». On le voit, Alphonse ne se faisait pas illusion sur la situation; s'il disait qu'il n'était pas Jésuite, c'est que d'abord c'était vrai, et ensuite il se voyait dans la nécessité de s'opposer vigoureusement à ceux qui lui nuisaient en le faisant passer pour un « oblat » des Jésuites. Nous le répétons : en ce temps, être du système des Jésuites n'avait pas la signification d'être probabiliste modéré; Alphonse aurait donc induit d'une certaine manière le public en erreur, s'il avait encore laissé dire qu'il suivait le système des Jésuites. *Son dernier mot*, le voici, et il est tellement clair, qu'il nous dispense de tout commentaire : « Dans mon livre de théologie morale, dit-il (p. 112), on peut voir que bien des fois, quand les raisons données ne me persuadent pas, je m'écarte aussi des opinions professées par des auteurs Jésuites; mais ce que je dis ici des Jésuites, je le dis dans les mêmes termes des opinions professées par des auteurs qui appartiennent à d'autres Ordres, je le dis des Théatins, je le dis des Dominicains, je le dis des Carmes, je le dis des Franciscains », etc.

N'insistons pas sur ce point : aux yeux d'Alphonse, c'est

la vérité qui comptait et non pas les hommes ; il était certain et sûr qu'il n'avait pas à craindre le jugement de Dieu en raison de ce qu'il enseignait : « Sto sicuro e certo che per questa sentenza non mi danno nè posso dannarmi, mentre la tengo per certa ed incontrastabile... » (p. 114). Rien au monde n'était capable de le faire passer dans le camp anti-probabiliste. Nous renonçons à fournir d'autres preuves à nos lecteurs, pour ne pas nous exposer à enfoncer des portes ouvertes, ou, pour parler avec le Cardinal d'Annibale, « ne umbras verberemus » (p. 257, nota).

Concluons donc que les variations dans le système de morale adopté par saint Alphonse, sont de loin *moins considérables* qu'on pourrait à première vue se l'imaginer. C'est ainsi qu'on s'explique plus facilement, comment en 1878 l'équiprobabiliste *Mgr. Ernest Müller*, évêque de Linz, pouvait écrire : « Dans presque toutes les écoles s'enseigne l'équiprobabilisme » ; que 30 ans plus tard, dans la 5^e édition de la *Summula* du probabiliste modéré et possessioniste *Cardinal d'Annibale*, nous rencontrons la même phrase : « Hunc (equiprobabilismum) profitentur hodierni theologi fere omnes » (p. 251, nota 21) ; qu'enfin tout récemment, en 1926, le probabiliste possessioniste (en principe) *Joseph Ubach*, S. J., ne craint pas d'affirmer (*Compend. Theol. mor.* I, n. 18, nota 1) : « Praeterea a probabilismo aequiprobabilismus non adeo differt, saltem practice. Quare inter probabilistas fere et probabilioristas quaestio tota versatur ».

Ici nous nous arrêtons, ne voulant point faire de la polémique, mais de l'histoire. Nous ajouterons simplement une réflexion très remarquable, que vient de faire à ce propos le Père d'Alès, S. I. (*Recherches de sciences religieuses* 1927, II, p. 189) : « A une époque de désarroi universel, saint Alphonse de Liguori fut suscité de Dieu pour monnayer la pensée lumineuse de saint Thomas dans le domaine de la Théologie morale. Il a rempli sa tâche avec l'honnêteté

d'un Saint, et le suffrage du magistère ecclésiastique a couronné le mérite de son œuvre ». Nous croyons aussi, comme le Père d'Alès, que la morale d'Alphonse, telle qu'il l'a professée, a trouvé dans l'enseignement du Docteur Angélique ses fondements les plus durables, que maintes fois déjà elle a eu le suffrage du magistère de l'Église, tout dernièrement encore en vertu du Code de droit canonique, et cela pour toujours.

Rome (Saint-Alphonse)

J.-B. RAUSS, C. SS. R.